



## RÈGLEMENT 454-7

### ***Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)***

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 2 juillet 2019;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### **Article 1      Chapitre 6**

Le paragraphe k) de l'article 6.1.1 du chapitre 6 du *Règlement 454 sur les permis et certificats* est remplacé par le suivant :

« k) Installer, modifier, déplacer ou retirer une enseigne. »

#### **Article 2      Chapitre 6**

L'article 6.2.1.6 du chapitre 6 du *Règlement 454 sur les permis et certificats* est modifié par l'ajout du paragraphe f) suivant :

« f) Dans le cas où un système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet est installé :

- Le formulaire de déclaration d'un système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet dûment complété, présent en annexe H. »

#### **Article 3      Annexe H**

Le *Règlement 454 sur les permis et certificats* est modifié par l'ajout de l'annexe H, lequel est joint en annexe A du présent règlement.

#### **Article 4      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Yves Deslongchamps  
Greffier adjoint

---

Patrick Melchior  
Maire

## ANNEXE A


**FORMULAIRE DE DÉCLARATION  
D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT AVEC DÉSINFECTION  
PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

## IDENTIFICATION DU SITE

Adresse complète:

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**IMPORTANT**

Le propriétaire est lié en tout temps à cette déclaration et ce, tant que celui-ci possède ladite propriété et que l'immeuble est desservi par un système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

## SECTION 1

## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom complet :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Maison :

Cellulaire :

## SECTION 2

## IDENTIFICATION DU FABRICANT OU FOURNISSEUR

Nom complet :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Travail :

Cellulaire :

## SECTION 3

## INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME

Nom du système :

Capacité du système :

Date d'installation :

## SECTION 4

## DÉCLARATION ET SIGNATURE

En signant le présent formulaire, je déclare que les informations ci-haut mentionnées sont exactes et que je me conformerai aux dispositions de la réglementation municipale en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

De plus, sans restreindre la portée de ce qui précède, je reconnais les éléments suivants :

- Que le contrat d'entretien et d'échantillonnage annuel du système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet est accordé par la Ville de Farnham à un fournisseur dûment qualifié et que je devrai acquitter tous les frais inhérents reliés au contrat d'entretien;
- Que la Ville de Farnham n'assume aucune responsabilité quant à la performance du système de traitement ni quant à la fiabilité, les coûts d'entretien et de réparation et à la disponibilité des pièces de remplacement d'un tel système.

Par ailleurs, je m'engage à respecter les exigences suivantes:

- Informer la Ville de Farnham de tout dysfonctionnement du système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet ;
- Informer la Ville de Farnham advenant la vente de mon immeuble ;
- Informer le nouvel acheteur des obligations et modalités liées à un système de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de planification et d'aménagement du territoire au 450 293-3178.

## **CERTIFICAT**

Nous, soussignés, certifions que:

1. Le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 2 juillet 2019.
2. Le projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 5 août 2019.
3. Le règlement a été adopté par le conseil municipal le 5 août 2019.

---

Yves Deslongchamps  
Greffier adjoint

---

Patrick Melchior  
Maire